



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la coordination des stratégies  
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction du pilotage stratégique et des territoires

Département des stratégies de ressources humaines,  
de la parité et de la lutte contre les discriminations

Collège des conseillers scientifiques et pédagogiques

n° DGESIP

Affaire suivie par Anne Rigopoulo

Tél : 06 15 71 95 11

Mél : [anne.rigopoulo@enseignementsup.gouv.fr](mailto:anne.rigopoulo@enseignementsup.gouv.fr)

1 rue Descartes  
75231 Paris SP 05

**Direction générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle**

Paris, le 20 DEC. 2023

Mesdames et Messieurs les présidents et présidentes d'université,  
Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et directrices générales d'école,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,  
Chers collègues,

S/Couvert de Mesdames les rectrices et recteurs de région académique,  
S/Couvert de Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs délégués  
pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

**OBJET : Campagne nationale contrats doctoraux handicap 2024**

La campagne « contrat doctorat handicap » est reconduite pour 2024. L'objectif de cette campagne est de favoriser la poursuite d'études au niveau doctoral des étudiants et étudiantes en situation de handicap.

Axe fort de la politique du ministère en matière d'inclusion, cette campagne permet le financement de **30 contrats sur 3 ans**. Un contingent de **180 mois de prolongation** est également prévu. Il est exclusivement réservé aux contrats accordés par le ministère lors de la campagne 2021, pour tenir compte de situations scientifiques et, ou personnelles spécifiques.

Le dispositif engageant les établissements à financer un ou des contrats doctoraux fléchés « handicap » sur ressources propres est reconduit. Cette recommandation vise à encourager les établissements d'enseignement supérieur à déployer une politique toujours plus inclusive.

Les candidatures seront instruites par le Comité Scientifique « Doctorat Handicap », composé des conseillers scientifiques placés auprès de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Les demandes de prolongation seront instruites selon les mêmes modalités.

Le Comité Scientifique évalue en premier lieu la qualité des projets et leur adéquation avec leurs conditions de réalisation et d'encadrement. Les avis argumentés du directeur de l'école doctorale, du/des directeur(s) de thèse et de l'unité de recherche sont des éléments d'appréciation importants. Le Comité Scientifique veille également à l'équilibre entre les contrats financés par le ministère et les contrats financés par un établissement au fil des années.

Dans le cas où plusieurs dossiers de candidature seraient déposés, ils doivent être classés puis transmis par l'établissement qui recense l'ensemble des dossiers du site, ou à défaut par l'établissement d'inscription des candidats au doctorat.

Cette campagne est gérée par le département « Défis sociétaux et environnementaux » qui est à votre disposition pour toute question. Ses modalités seront précisées sur le site du ministère et détaillées lors d'un **webinaire prévu mercredi 7 février 2024 entre 9h30 et 11h30**.

Le calendrier fixé est le suivant :

- Dépôt des candidatures du lundi 18 mars à 12h au lundi 13 mai à 17h ;
- Réunion du comité scientifique mi-juin ;
- Transmission des résultats à partir du 24 juin.

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser, dès à présent, les informations relatives à la mise en œuvre de cette nouvelle campagne nationale auprès de vos services. Je vous remercie de votre implication en matière de politique inclusive des étudiants au sein de vos établissements, et je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en l'assurance de toute ma considération.

La Directrice générale de l'enseignement supérieur et  
de l'insertion professionnelle



Anne-Sophie BARTHEZ